

ARTICLE 40 / PROJET DE LOI 4D

RESULTATS DE L'ENQUETE FLASH

envoyée aux chefs d'établissements publics
de protection de l'enfance

Juin 2021



Contexte

- De « **nombreux dysfonctionnements** » entre les Directeurs des foyers de l'enfance et les Conseils départementaux ont été pointés par l'ADF par l'intermédiaire du Ministère des collectivités territoriales qui s'en est fait le relais pour justifier l'article 40. Pourtant, cet argument sur les dysfonctionnements n'a été étayé d'aucun état des lieux objectif et précis pour le fonder.
- D'autre part, les Directeurs des foyers, les associations représentant les Directeurs et les établissements ainsi que les organisations syndicales n'ont à aucun moment été entendus par l'ADF alors que les chefs d'établissement sont les premiers concernés par la réforme

Objectifs de l'enquête

2 objectifs :

- ✓ Mesurer la nature et les degrés de collaboration avec le Conseil départemental (à tous les niveaux, des élus aux équipes opérationnelles)
- ✓ Evaluer l'impact du détachement des Chefs d'établissement à la Fonction publique territoriale: impact du point de vue des chefs d'établissement et intentions des chefs d'établissements quant à la projection sur leur poste

Méthodologie et échantillon de l'enquête

L'enquête, réalisée *via* un questionnaire en ligne, a été envoyée à l'ensemble des établissements publics de protection de l'enfance, soit 100 Chefs d'établissements

71 % d'entre eux ont répondu entre le 19 et 29 juin 2021, ce qui est un taux de retour très élevé qui témoigne de la préoccupation forte des chefs d'établissement

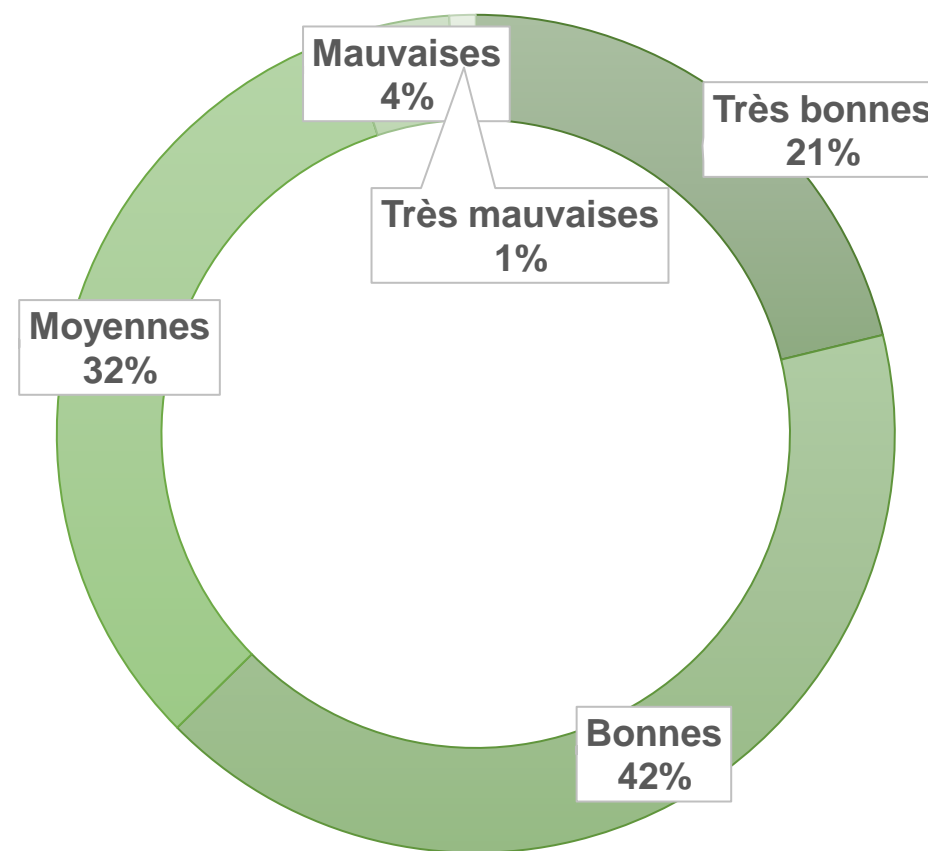
A J+48h après le lancement de l'enquête, déjà 42% avaient répondu

1#

LES RELATIONS ENTRE ETABLISSEMENTS PUBLICS ET CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Pas de dysfonctionnements dans les relations entre les Chefs d'établissements publics et les CD

De manière globale, comment qualifieriez-vous vos relations avec le Conseil départemental ?



Les bonnes pratiques de collaborations entre la Direction de l'établissement et les Directions des Conseils départementaux

- Des dispositifs et outils efficaces qui intègrent l'établissement public dans la stratégie de la Collectivité (et inversement) dans le respect de la place de chacun:
 - ✓ Intégration de l'établissement dans la Direction Enfance, famille, parentalité du Département
 - ✓ Participation aux Comités de direction avec le DGS et les DGA et participation de la Direction de l'établissement aux réunions DEF et CODIR DGA Solidarités
 - ✓ Collaboration avec les services supports du Conseil départemental en cas de besoin : système d'information, travaux (dans le cadre d'un projet immobilier), ressources humaines (pour des questionnements commun), service budgétaire...
 - ✓ CPOM : un outil jugé efficace pour construire des objectifs partagés autour du projet de l'enfant
 - ✓ Réunions régulières de l'équipe de direction avec les élus, le Président du Conseil d'administration, vice-Président du Conseil départemental
 - ✓ Invitation de la Direction de l'établissement aux réflexions départementales sur l'évolution des politiques publiques et à une commission sur la régulation de l'offre d'accueil
 - ✓ Evaluation annuelle par le DGAS afin de poser des objectifs en lien avec la politique et les projets départementaux, puis entretien avec la DDCS (DRETS)

Des collaborations avec les services techniques du CD et de l'ASE globalement fluides malgré une tension quasi-unanime autour des places

- Appui apprécié des services du Conseil départementaux (logistique, RH, matériel, informatique etc.) malgré parfois quelques lenteurs
 - De façon globale, collaboration avec les service de l'ASE quotidienne
 - Echanges mails, tel, réunions très régulières entre les équipes, échanges d'informations avec les équipes de l'ASE (chefs de service, éducateurs de l'ASE, responsables territoriaux de l'ASE etc.)
 - ...mais des besoins de meilleurs outils de collaborations:
 - Afin de mieux savoir « qui fait quoi» (rédiger des Chartes de fonctionnement?)
 - Renforcer les échanges d'information et la transversalité
 - Mieux clarifier le processus de prise décision entre les services de l'ASE et l'établissement
- Et des tensions **sur la question des places** (*cf slide suivante*)

Un point de tension: la question des places

- Le point central de tension entre les établissements publics et la collectivité se situe sur la question des places du fait de l'augmentation des demandes de placements sur l'ensemble des territoires dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de capacités

2#

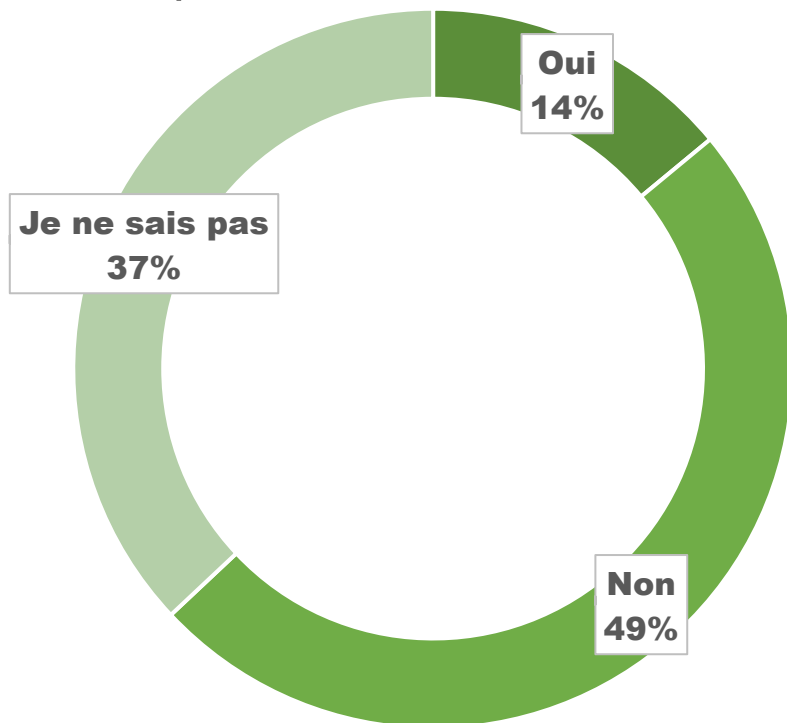
IMPACTS

RISQUE DE DEGRADATION DES CONDITIONS DE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT

- Risque de dégradation des conditions de management, de la défiance en interne, le chef d'établissement pouvant ne plus être considéré comme neutre
- La **réactivité** et la **souplesse** sont nécessaires à la gestion d'un établissement FPH ouvert 7j/7 et 24h/24h . Or, le rattachement à la FPT pourrait venir complexifier les procédures au quotidien, préjudiciable à ce besoin de flexibilité et d'adaptation en continu
- La diversité des partenaires engagés dans la politique et la mise en œuvre de protection de l'enfance (élus, Directeurs FPH, DEF etc) contribue à la **richesse et à la complémentarité** des points de vue

Un risque réel et rapide de pertes de compétences

« Si l'article 40 est voté en l'état, avez-vous l'intention de rester sur votre poste ? »



14% des chefs d'établissement déclarent avoir l'intention de rester sur leur poste avec les risques dans les mois à venir de:

- ✘ **Nombreuses vacances de postes**
- ✘ **Recrutements par défaut, sur des qualification moindres**

La question n'est pas la relation entre établissements et Conseil départemental mais un système à bout de souffle

- Les relations entre les Directeurs et les CD sont globalement bonnes. Les tensions identifiées sont liées essentiellement au manque de places et aux capacités d'accueil limitées dans les Foyers d'urgence. Ces tensions sur les places sont la conséquence de difficultés systémiques du secteur et de manque de moyens dans des domaines connexes (pédopsychiatrie, IME/ITEP, insertion, éducation nationale)



GEPSO

GROUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX

Contact : jeanne.cornaille@gepso.com



COD3S | Association de directeurs

Contact : cod3s.national@gmail.com